26 janvier 2018

PROJET DE TERRITOIRE

Bassin de la Seugne

Comité de territoire

Point d'avancement de l'état des lieux

Première entreprise française à avoir obtenu
en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 201
la labellisation LUCIE pour son engagement
la RSE (Responsabilité Sociétale des Entrep
et le développement durable

SAS au capital de 110 000
N° Identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 62

Projet de territoire

Phase 1
Etats des lieux

Phase 2
Diagnostic

L'état des lieux aborde l'ensemble des composantes du territoire d'étude

Définir les actions à mener avec les acteurs à partir du diagnostic et des enjeux du territoire.

L'élaboration des projets de territoire est réalisée en lien très étroit avec la CLE du SAGE Charente, chargée de piloter la démarche de concertation.

Phase 1 : ETAT DES LIEUX

1) La zone d'étude
2) Description des usages non-agricoles de la ressource en eau
3) Activité agricole sur les bassins et usage de la ressource en eau
4) Actions déjà entreprises dans le domaine de l'eau

Prise en compte des remarques

- Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Nature Environnement Charente-Maritime
- Conseil départemental Charente-Maritime
- DDTM Charente-Maritime
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- SYRES
- EPTB

MILIEU PHYSIQUE

Le bassin

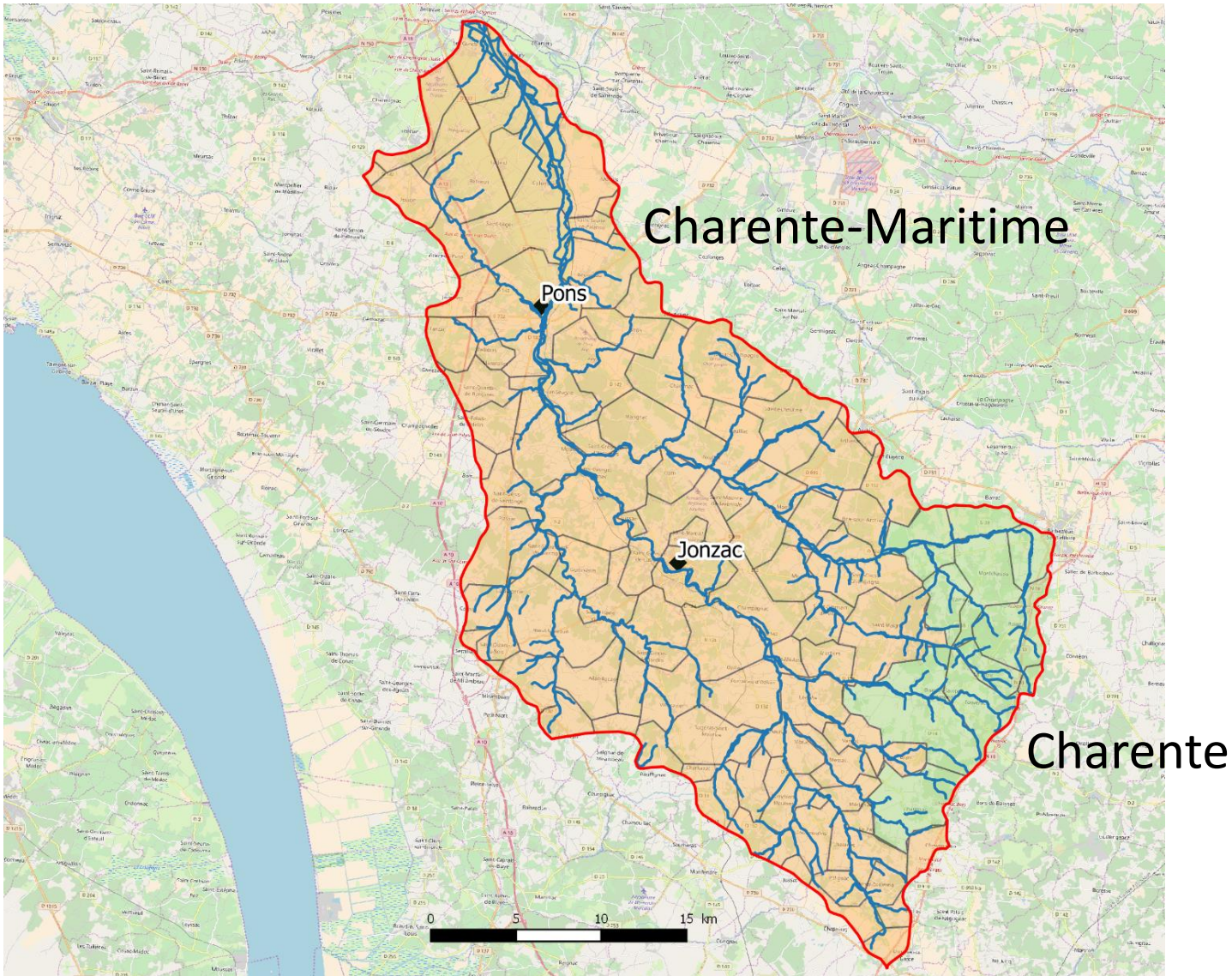

Enjeux

Le territoire d'étude est essentiellement agricole avec environ 84 % de la surface totale du bassin de la Seugne.
Le changement climatique est effectif, le territoire doit s'adapter à cette évolution.

- Climat océanique avec une pluviométrie comprise entre 700 et 1000 mm/an.
- Peu de relief, la majorité du bassin est de type « filtrant », permettant une réalimentation des nappes.
- Nature des sols variés, avec un potentiel agronomique diversifié.
- Présence de vallées alluviales peu sensibles

- La moitié de la surface du bassin est couverte par les sols de Champagne ou aubues. Ce sont des sols calcaires, argileux en surface sur craie, plus ou moins profonds. Ils possèdent un réservoir en eau moyen compris entre 50 et 150 mm.
- À proximité immédiate des cours d'eau, le ruissellement domine, pouvant entrainer des risques d'érosion et de pollution plus importants.

Opportunités

Mise en place du Plan de Gestion des Étiages depuis 2004

SAGE en cours de finalisation

Modèle Charente 2050 en projet

Menaces

Augmentation tendancielle des températures depuis 60 ans (+ 0,3 °C par décennie), s'accompagnant d'une augmentation du nombre de jours où la température maximale journalière est supérieure ou égale à 25°C.

Évolution de la répartition des pluies sur l'année

Diminution des pluies efficaces

En lien avec le changement climatique, fortes modifications sur l'hydrologie à prévoir : baisses annuelles de débits comprises entre 20 et 40 %, pouvant atteindre 50 % en période estivale. Sans modification des usages, les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs.

EAU SOUTERRAINE

Enjeux

Préservation de la ressource en eau du point de vue quantitatif et qualitatif pour les usages du territoire (domestique, agricole et industrie), et le soutien à l'étiage.

Nappe du Turonien-Coniacien, principale nappe profonde du territoire, pas de problème quantitatif notable avec le niveau de prélèvements actuel. Cette nappe se recharge annuellement en cycle classique.

Nappe du Santonien-Campanien mauvais état quantitatif dû à l'impact des prélèvements en eau souterraine.

Nappe du Cénomanien, ressource stratégique pour l'Alimentation en Eau Potable, ne présente pas de problème quantitatif également.

Vulnérabilité et dégradation des nappes quand elles sont libres à semi-captives (nitrates et produits phytosanitaires)

7 masses d'eaux souterraines (sur les 9 présentes sur le secteur d'étude) identifiées comme Zones à Protéger pour le Futur, dont une libre qui est en Zone à Objectifs plus stricts.

Bassin versant de la Seugne classé en déséquilibre important.

Opportunités

- Zone de répartition des eaux depuis 1994
- SAGE en cours de finalisation
- La réglementation va dans le sens de la protection de la ressource en eau
- Zones vulnérables et présence d'une zone d'actions renforcées sur l'aire d'alimentation du captage de Chez Drouillard
- Programme Re-sources

Menaces

- Augmentation du nombre de produits phytosanitaires détectés : risque de mise en évidence de masses d'eau dégradées
- Risque de recharge moindre en lien avec le changement climatique

Données manquantes

- ✓ Manque de connaissance sur les nappes captées par certains forages agricoles

- ✓ Manque de données pour la nappe du Santonien-Campanien : transmissivité, coefficient d'emmagasinement, piézomètre pour suivre l'évolution du niveau de la nappe, carte piézométrique pour voir le sens d'écoulement de la nappe

EAU SUPERFICIELLE

Etat écologique

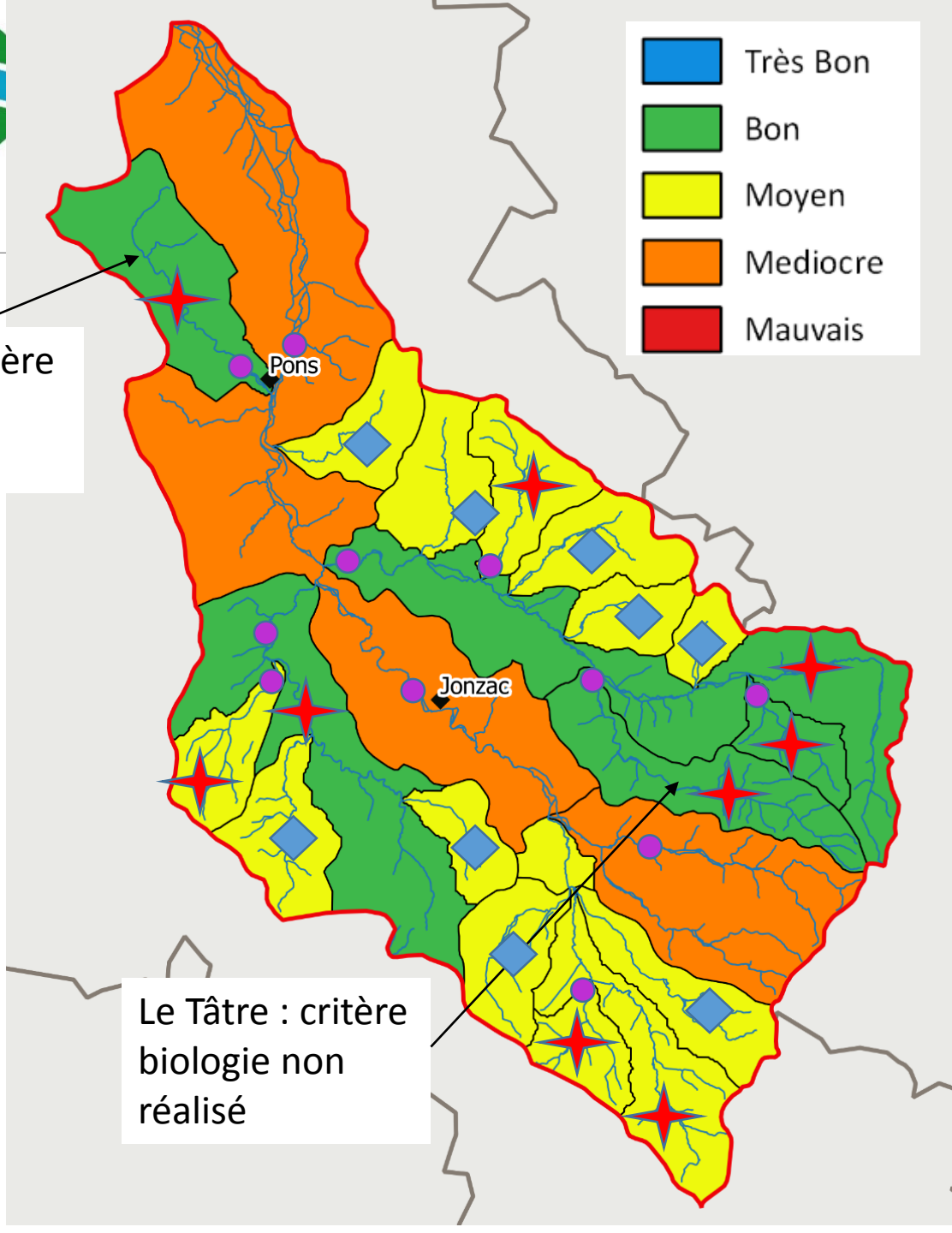

La Soute : critère biologie non réalisé

Le Tâtre : critère biologie non réalisé

Station de mesure

IPR non réalisé

Pas de station de mesure de leur qualité

Données SDAGE 2016-2021, année de référence 2016

Assecs et contexte géologique

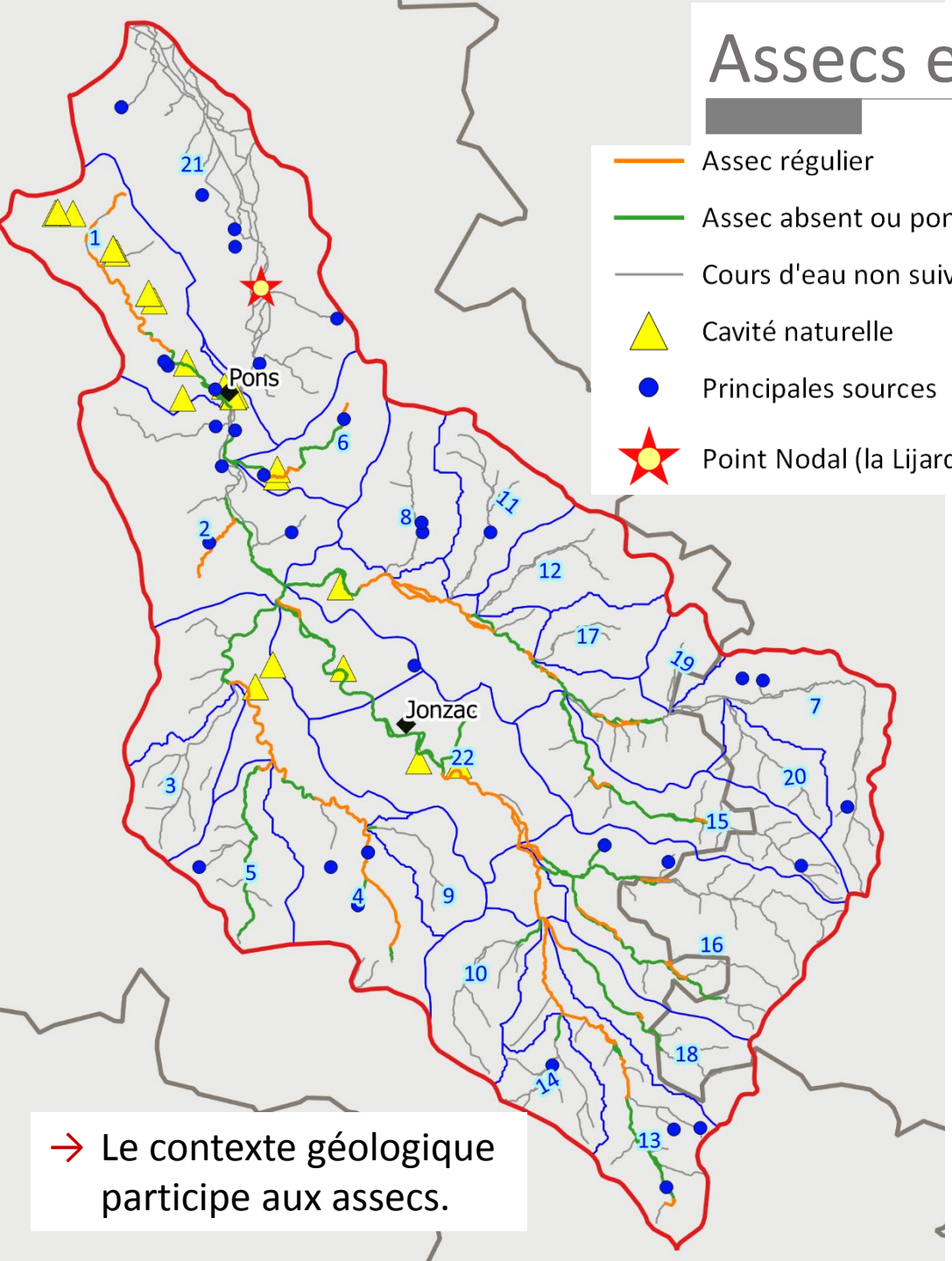

Assec régulier

Assec absent ou ponctuel

Cours d'eau non suivi

Cavité naturelle

Principales sources

Point Nodal (la Lijardière)

Sous-bassin :

- 1 : La Soute
- 2 : La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente_2
- 3 : Le Tort
- 4 : La Rochette de sa source au confluent de la Seugne
- 5 : Ruisseau de Fanioux
- 6 : Le Médoc
- 7 : Le Trèfle de sa source au confluent de la Seugne
- 8 : Le Mortier
- 9 : La Cendronne
- 10 : La Laurençanne
- 11 : Le Nobla
- 12 : Le Villier
- 13 : La Seugne de sa source au confluent du Pharaon (inclus)
- 14 : Le Pontignac
- 15 : Le Tâtre
- 16 : Le Pharaon
- 17 : La Viveronne
- 18 : La Pimparade
- 20 : Le Petit Trèfle
- 21 : La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente_1
- 19 : Le Pérat
- 22 : La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente_3

→ Le contexte géologique participe aux assecs.

Enjeux

Préservation de la ressource en eau du point de vue quantitatif et qualitatif pour les usages du territoire, le milieu et les espèces :

- ✓ Concentrations en nitrates aux alentours des 30 mg/l dans la Seugne, avec des variations interannuelles marquées et une évolution à la hausse
- ✓ Enjeu quantitatif : problématique importante pour notamment la reproduction du brochet et l'ensemble du cortège de biodiversité en lien avec les milieux humides.

21 masses d'eau superficielle

Réservoir biologique sur différentes cours d'eau du territoire

Très bonne potentialité d'accueil des migrateurs au niveau du delta de la Seugne

L'état écologique est globalement moyen sur les différentes masses d'eau du bassin de la Seugne.

L'Indice Poisson Rivière est rarement réalisé pour qualifier l'état écologique, qui ne prend également pas en compte le débit du cours d'eau

Dégradation de l'état physico-chimique de 2013 à 2016

Densité des points de présence des zones de frayères relativement faible

Majorité des masses d'eau avec un état piscicole très perturbé (assecs récurrents et obstacles à la continuité écologique).

Les obstacles aux migrations représentent une pression très forte. Au niveau de la zone d'étude, la Seugne est considérée comme zone à enjeu sur tout son cours.

Assecs fréquents, avec des affluents particulièrement touchés : la Soute, la Rochette, le Trèfle en partie aval et la Seugne dans sa partie amont.

Le contexte géologique karstique participe aux assecs en particulier en amont de Jonzac.

Un seul point nodal présent à St-Seurin-de-Palenne (non représentatif du BV).

Bassin versant de la Seugne classé en déséquilibre important.

La gestion conjoncturelle des prélèvements d'irrigation a été mise en œuvre 5 années sur les 6 dernières années. Malgré la mise en place de cette gestion de crise, les DOE ont été franchis 3 fois depuis 2011.

Opportunités

- SAGE en cours de finalisation
- La réglementation va dans le sens de la protection de la ressource en eau : Zones sensibles, Zone de répartition des eaux, Zones vulnérables
- Travail en cours de redéfinition d'indicateurs potentiels
- Programme de préservation, restauration en lien avec les zones Natura 2000
- Actions dans le cadre du PDPG

Menaces

- Augmentation du nombre de produits phytosanitaires détectés : dégradation de l'état physico-chimique.
- Tendance à l'augmentation des teneurs en nitrates dans la Seugne.
- Risque d'étiage plus marqué en lien avec le changement climatique, augmentation de la température de l'eau.

Données manquantes

- ✓ Étude sur le débit minimum biologique
- ✓ Quantification des pertes
- ✓ Manque de connaissance sur la relation nappe / rivière

MILIEU NATUREL

Enjeux

Préservation des zones naturelles et zones humides, habitats et espèces associées.

5 zones Natura 2000 : l'ensemble des vallées principales du bassin de la Seugne est protégé dans le cadre de ce réseau

17 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II sont recensées. Près de la moitié de ces zones sont liées à des milieux humides.

81 % des segments de la Seugne moyenne, amont, Trèfle et Maine sont de qualité bonne à très bonne par rapport à l'état de la ripisylve.

Moins de 1 % du territoire couvert par des zones humides.

Pression anthropique diffuse.

Opportunités

Mesures de gestion des zones Natura 2000

Menaces

Changement climatique : augmentation de la température, diminution des pluies efficaces peuvent être des menaces pour la biodiversité actuelle.

Données manquantes

- ✓ Inventaire des zones humides sur le secteur aval
- ✓ Diagnostic de la ripisylve sur la Seugne Aval en cours de traitement

USAGES NON-AGRICOLES DE LA RESSOURCE EN EAU

Captages Eau Potable

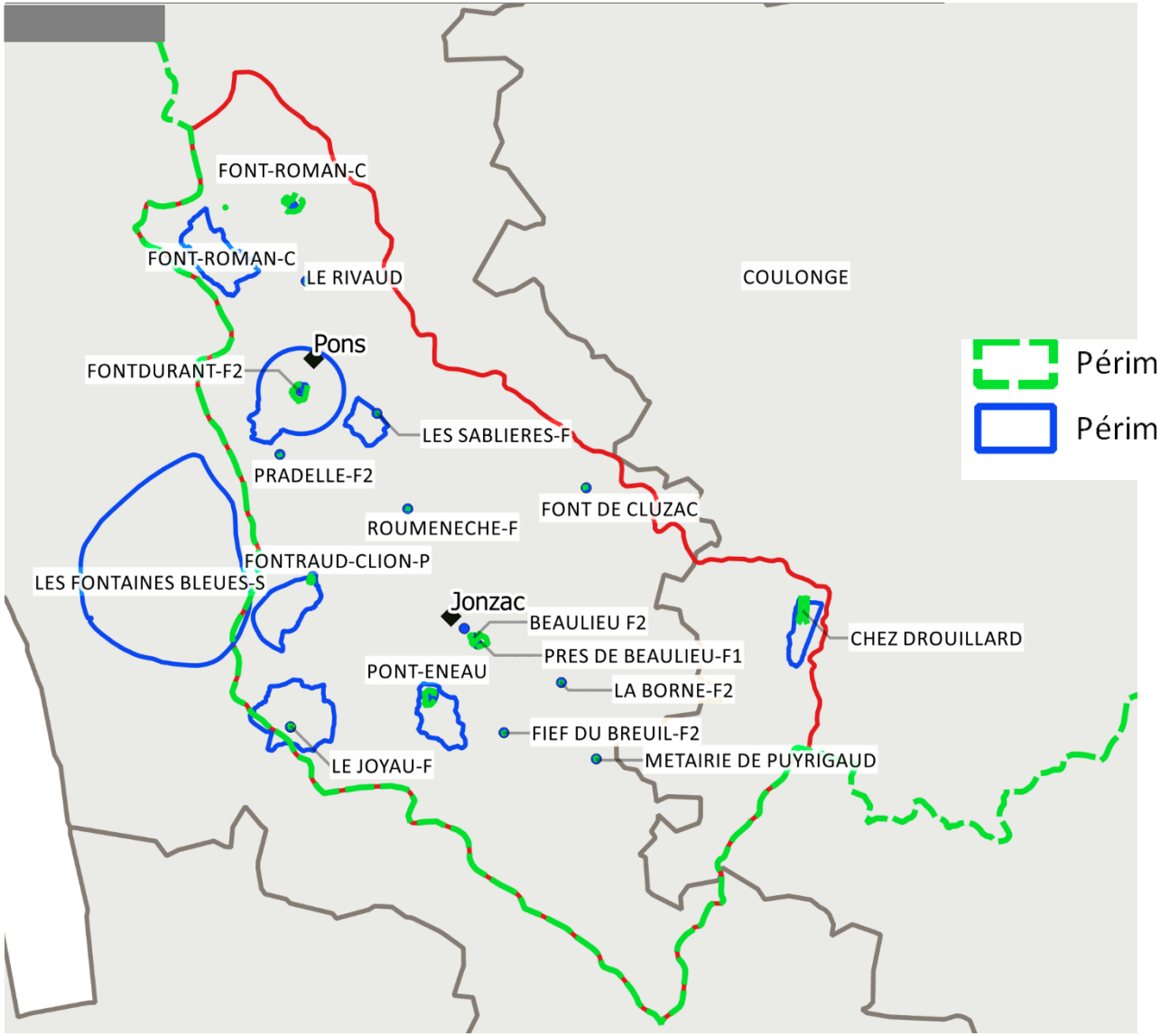

Captages prioritaires Grenelle

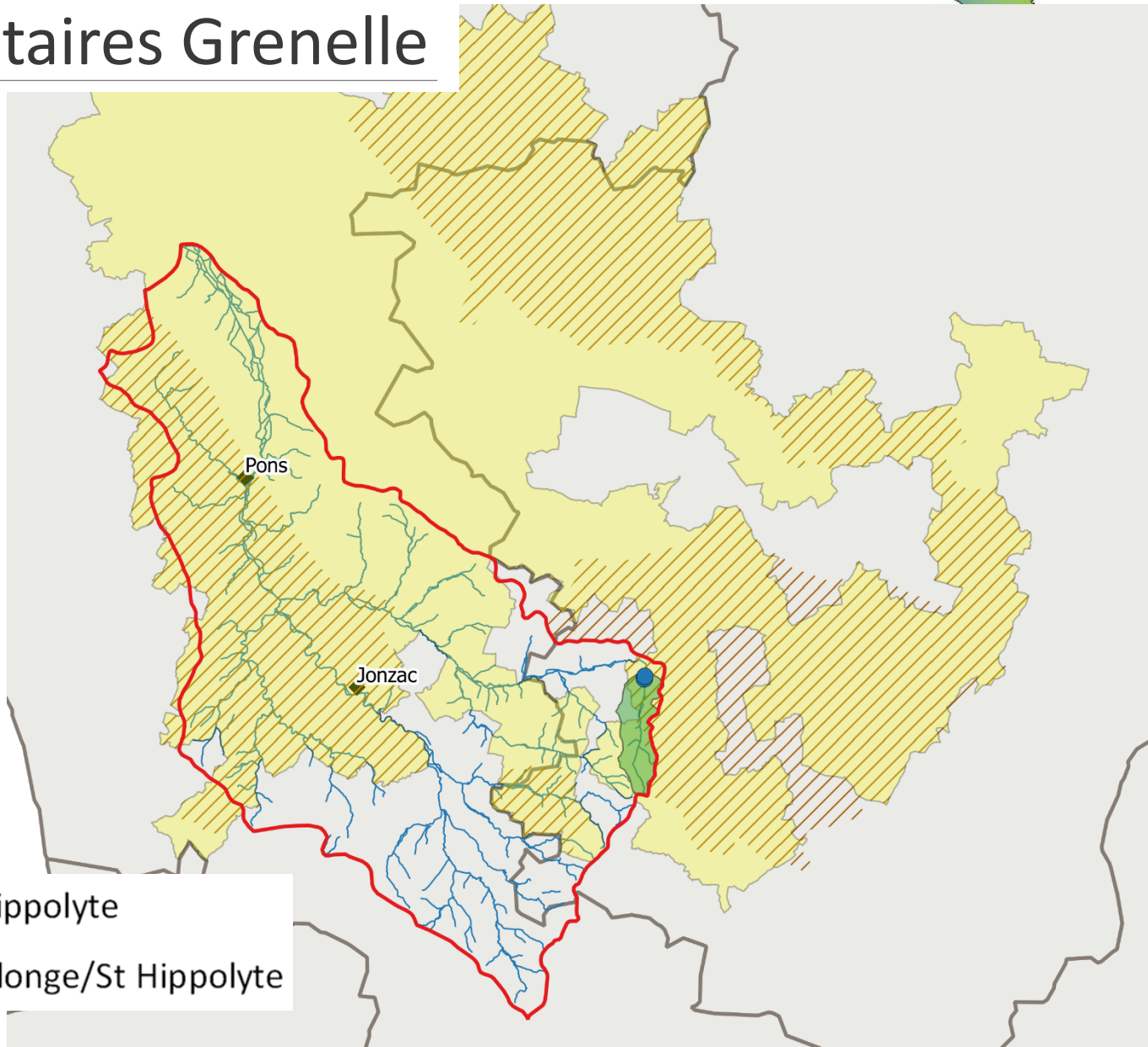

Captage prioritaire

BAC Chez Drouillard

BAC Coulonge/ St Hippolyte

Zone prioritaire Coulonge/St Hippolyte

Points essentiels et enjeux

- ✓ Sur la période 2010 à 2015, autour de 4,2 Mm3 sont prélevés annuellement pour l'eau potable et 156 000 m3 pour l'usage industriel.
- ✓ Tous les prélèvements sont réalisés en eau souterraine.
- ✓ L'enjeu du secteur est plus quantitatif avec la priorisation de la ressource en eau pour l'usage AEP dans la nappe semi-captive à captive du Turo-Coniacien et du Cénomanien.
- ✓ 71 % des actifs travaillent dans le secteur tertiaire sur le bassin de la Seugne. La Charente-Maritime se situe au 2e rang des départements touristiques.
- ✓ Présence de parcours de pêche et d'une chaîne thermale.

Climat océanique avec une pluviométrie comprise entre 700 et 1000 mm/an.

17 périmètres de protection rapprochés sont dénombrés.

2 AAC de captages prioritaires

Zone vulnérable et ZAR

1,3 Mm^3 environ rejeté annuellement en aval de Jonzac, soutenant le débit de la Seugne.

Le captage Chez Drouillard est prioritaire au titre des captages Grenelle, avec des dépassements en nitrates et produits phytosanitaires

Nappe du Santonien-Campanien à l'état dégradé

Opportunités

23 STEP dont 2 supérieures à 10 000 EH : utilisation des rejets de stations d'épuration pour l'irrigation

Menaces

Changement climatique

Données manquantes

- ✓ Étude sur le débit minimum biologique
- ✓ Quantification des pertes
- ✓ Manque de connaissance sur la relation nappe / rivière

USAGES AGRICOLES DE LA RESSOURCE EN EAU

Poids économique de l'agriculture

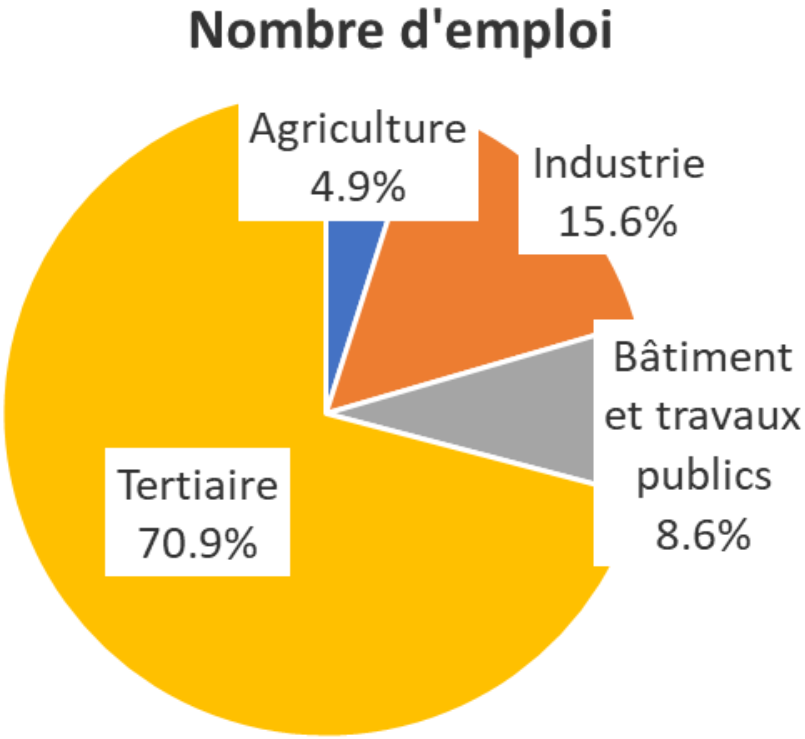

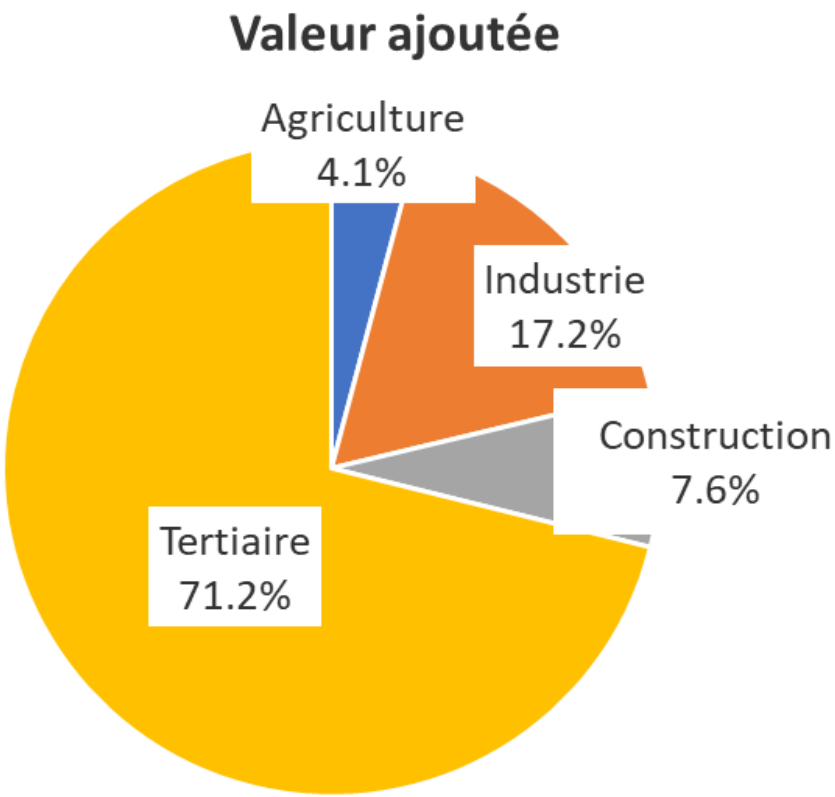

Source: INSEE

Assolements

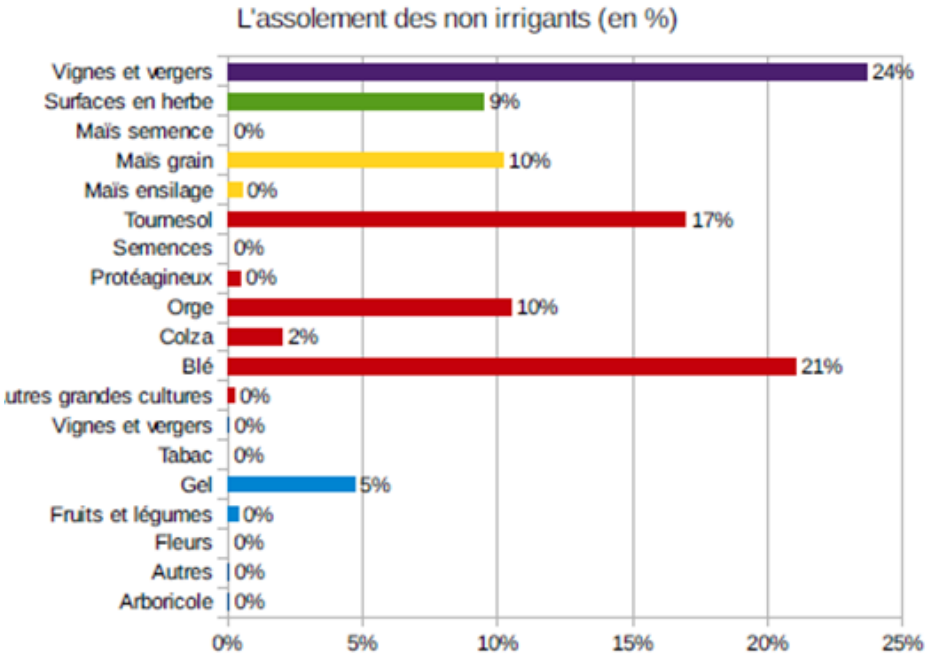

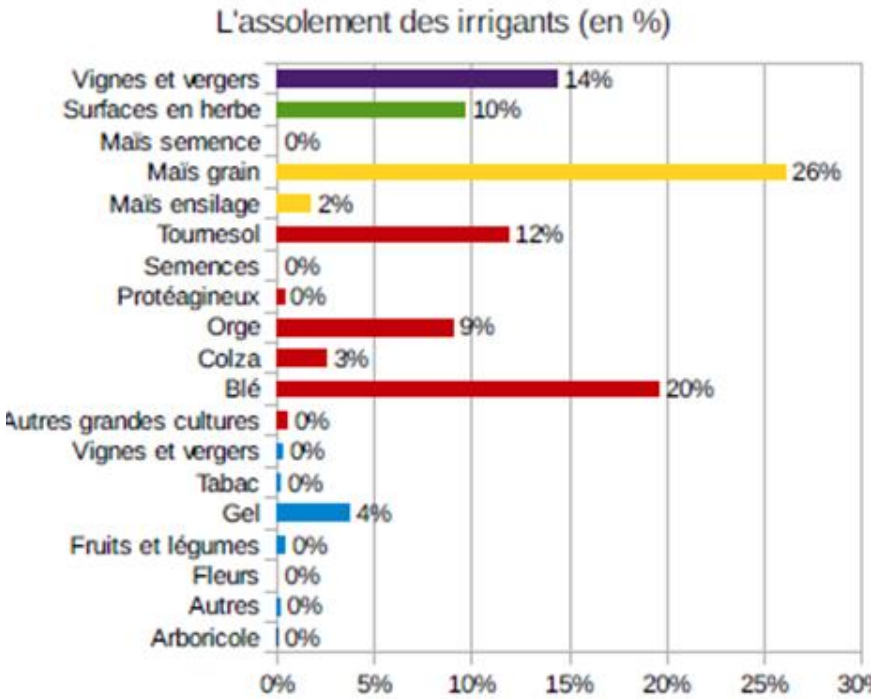

Source: DDTM17

Volumes consommés

410 points de prélèvement sont autorisés en 2017 pour **301 irrigants.**

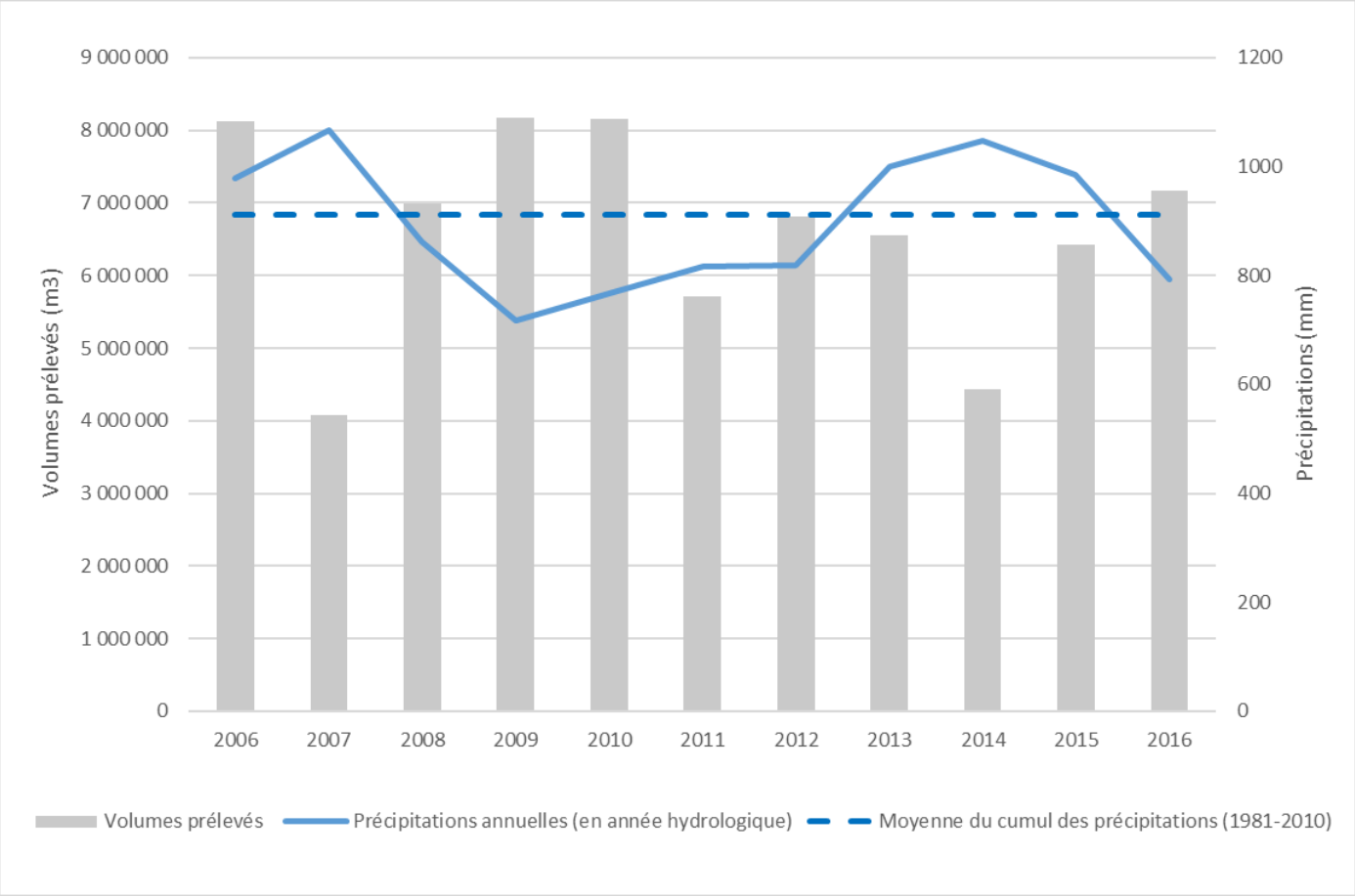

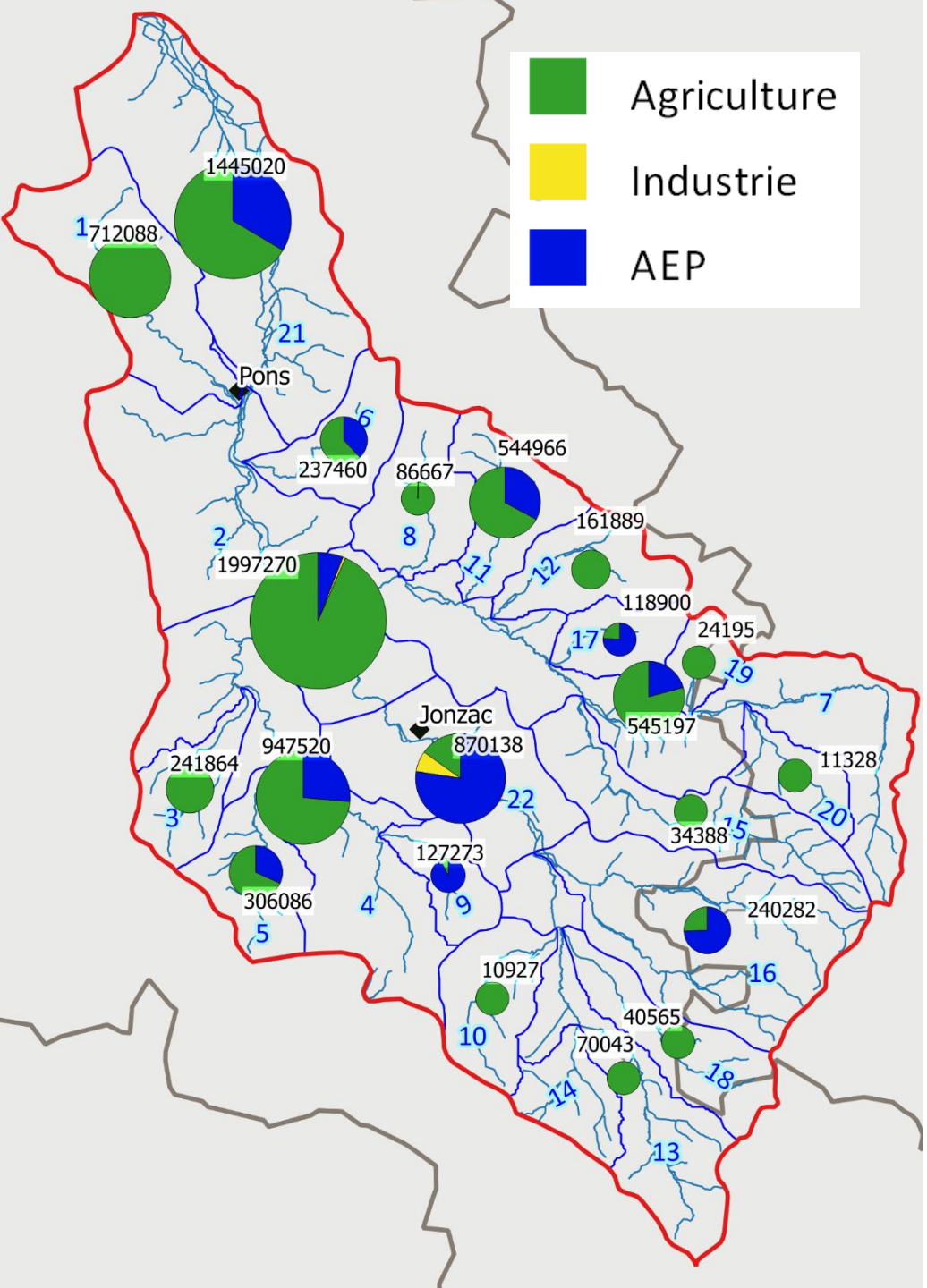

Zonage

- 1 : La Soute
- 2 : La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente_2
- 3 : Le Tort
- 4 : La Rochette de sa source au confluent de la Seugne
- 5 : Ruisseau de Fanioux
- 6 : Le Médoc
- 7 : Le Trèfle de sa source au confluent de la Seugne
- 8 : Le Mortier
- 9 : La Cendronne
- 10 : La Laurençanne
- 11 : Le Nobla
- 12 : Le Villier
- 13 : La Seugne de sa source au confluent du Pharaon (inclus)
- 14 : Le Pontignac
- 15 : Le Tâtre
- 16 : Le Pharaon
- 17 : La Viveronne
- 18 : La Pimparade
- 19 : Le Pérat
- 20 : Le Petit Trèfle
- 21 : La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente_1
- 22 : La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente_3

Données économiques – CER France

	2005 Année sèche	2008 Année moyenne	2014 Année humide
Nbre d'exploitations	428	394	354
SAU étudiée	24 204 ha	24 105 ha	20 698 ha
% de la SAU / SAU totale 2014	41%	41%	35%

→ Pas de données géographiques

Données économiques – CER France

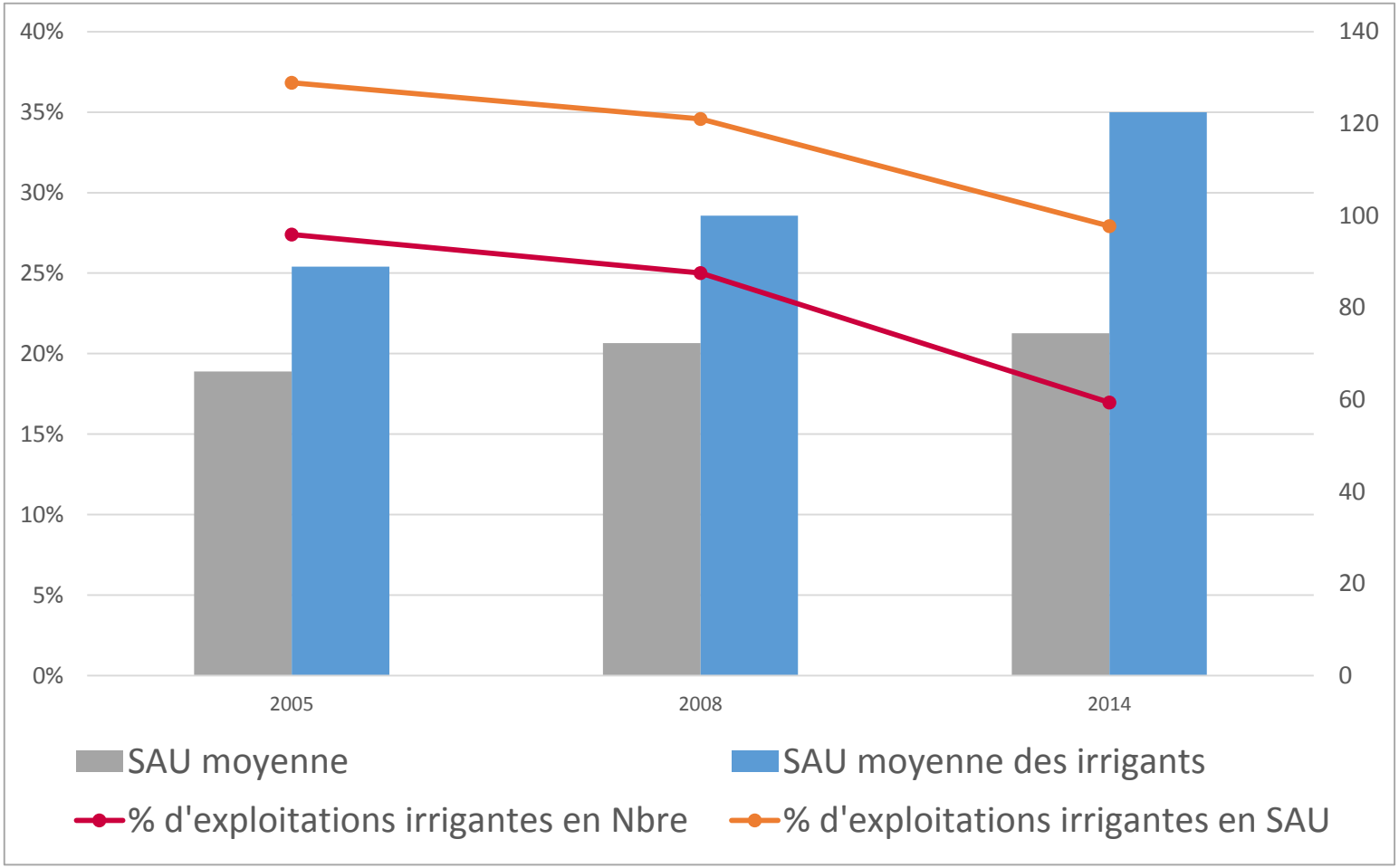

	Nbre d'irrigants/ Nbre total d'exploitants	% surf irriguée / SAU tot	% de maïs / SAU tot	% maïs irrigué / surf tot maïs
2005 (sèche)	27 %	10,0 %	17,2 %	49,3 %
2008 (normale)	25 %	8,3 %	16,5 %	48,2 %
2014 (humide)	17 %	8,0 %	19,5 %	40,6 %

NON-IRRIGANT SAU moy = 65 ha

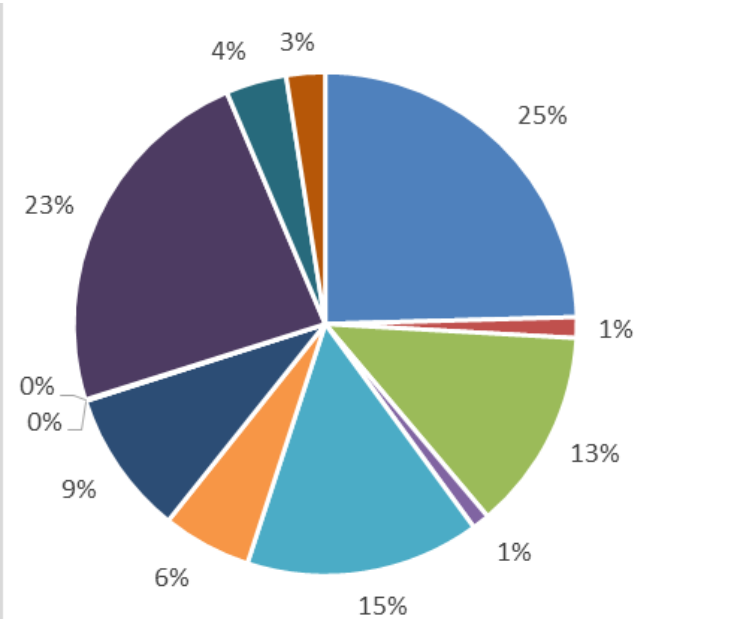

IRRIGANT SAU moy = 122 ha

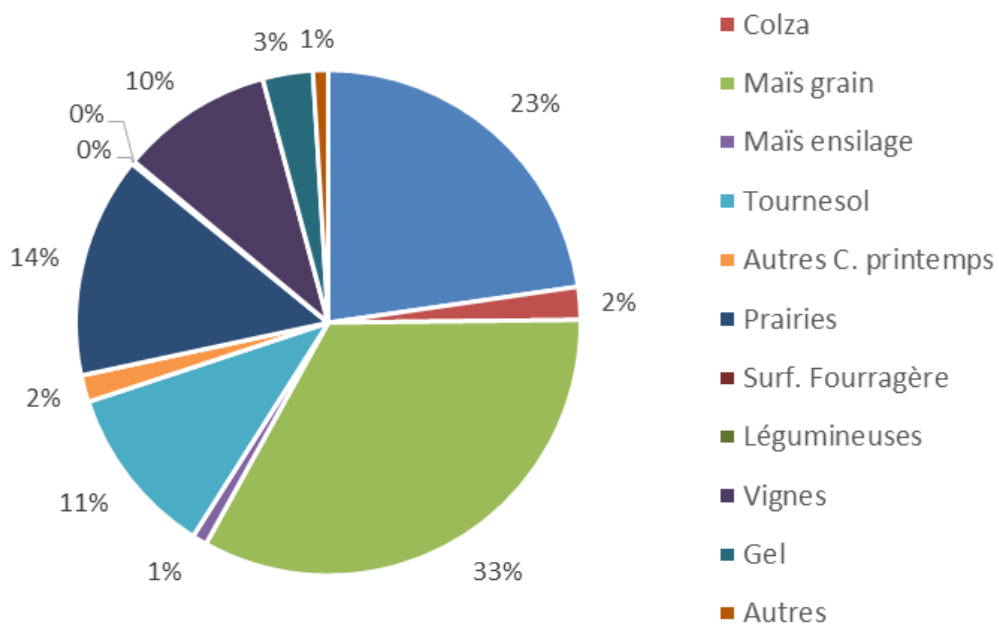

Comparaison Rdt maïs irrigué et non-irrigué

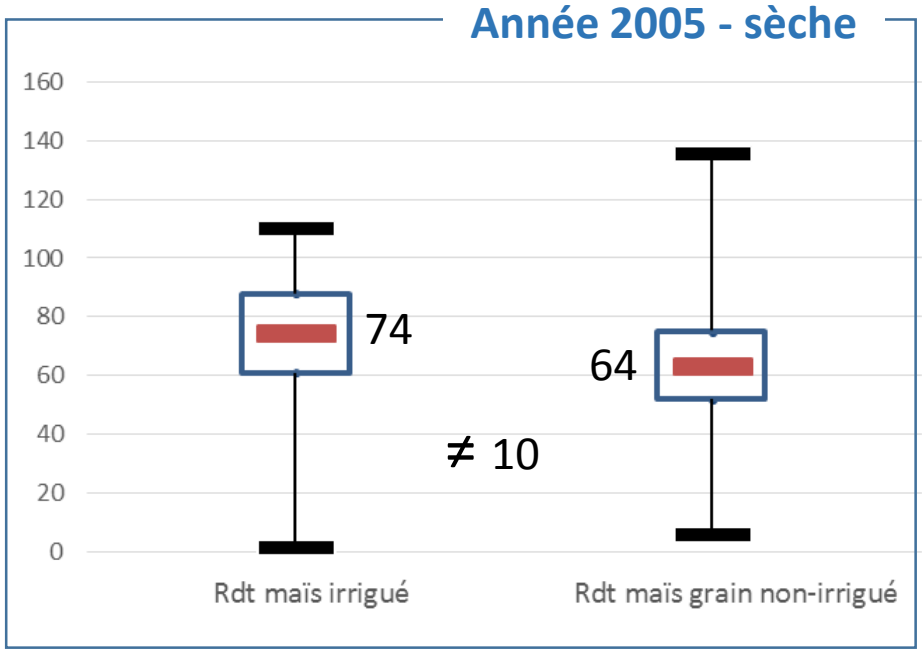

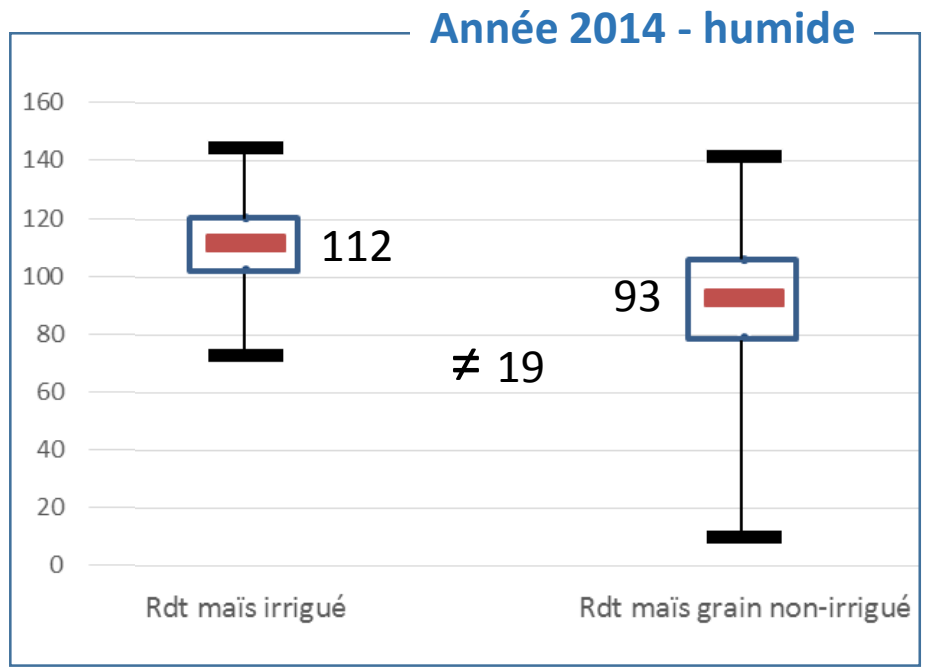

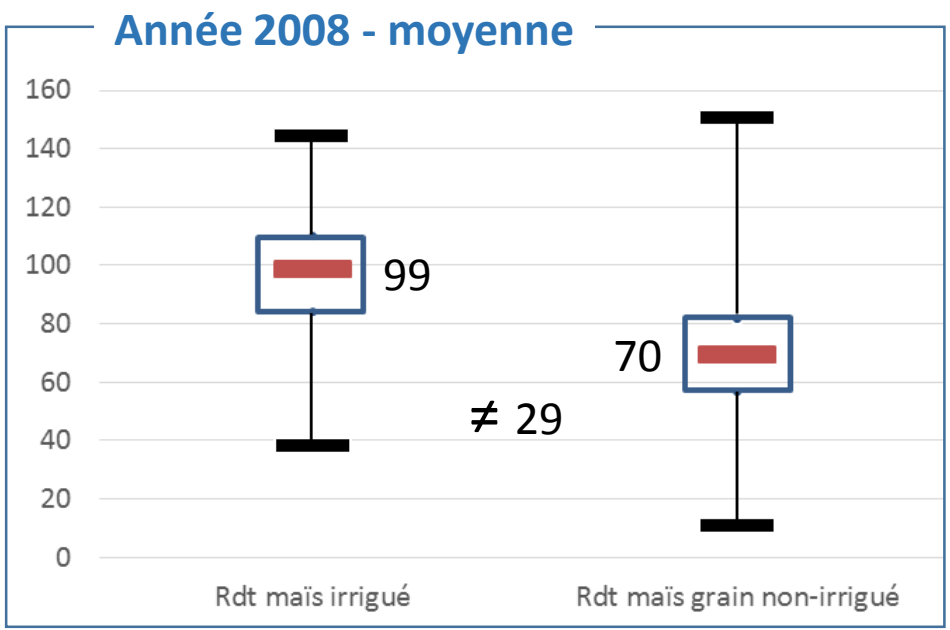

Résultats économiques – CER France

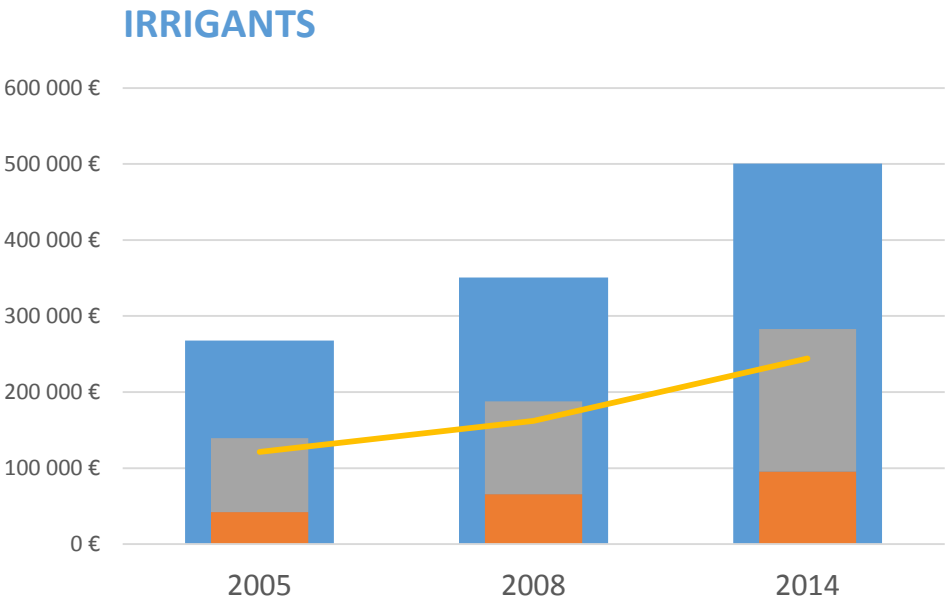

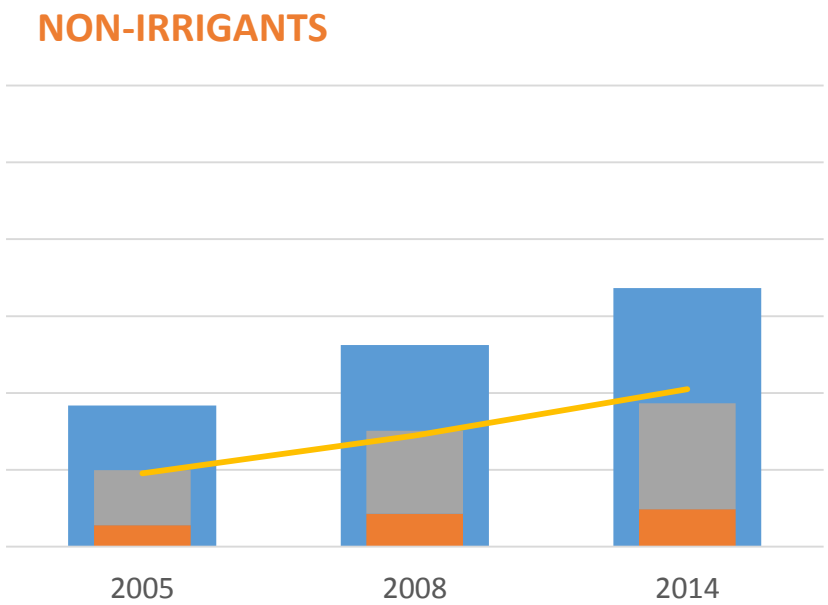

SAU = 88,9 ha	100,0	122,5	SAU = 57,5 ha	63,1	64,6

Produits courants
Charges opérationelles
Charges de structure
Marge Brute Globale

Résultat courant avant impôt par ha de SAU

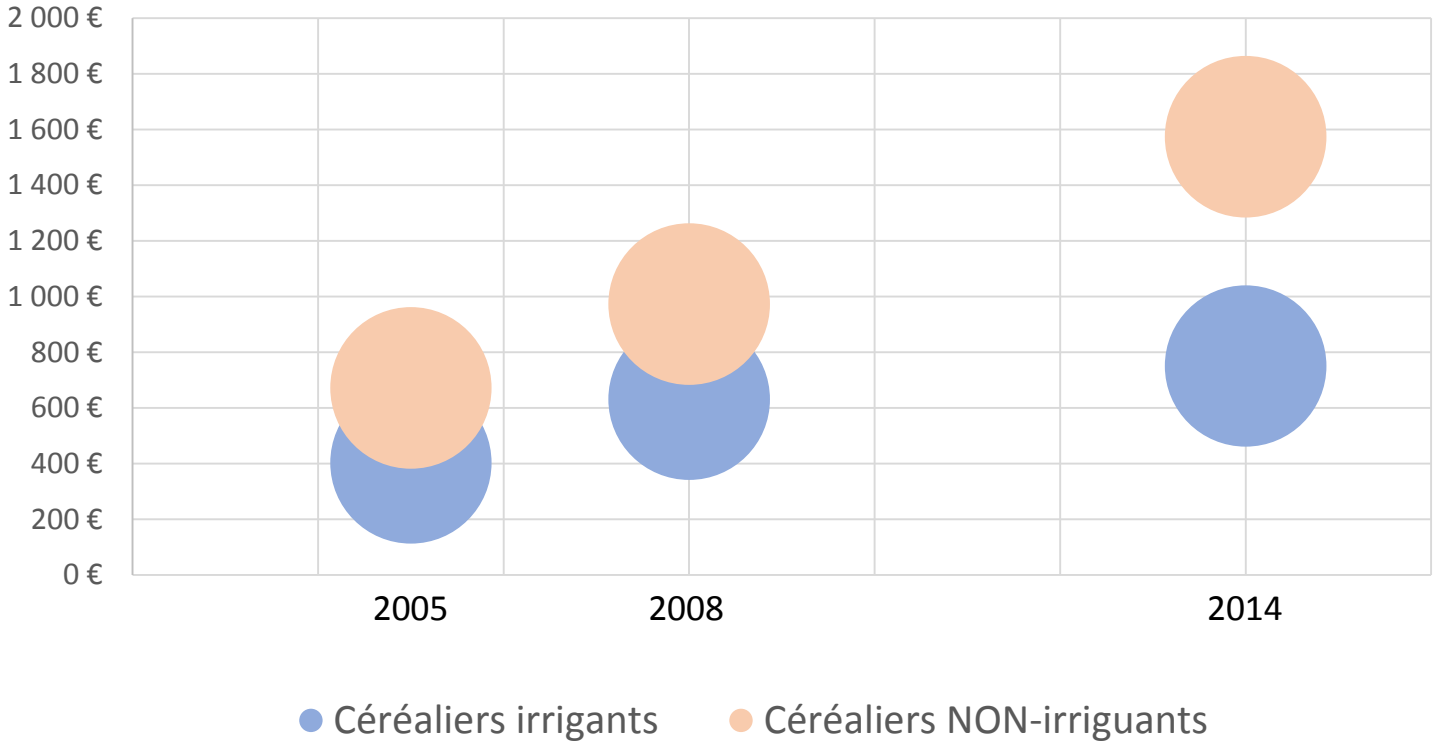

Points essentiels et enjeux

- ✓ Territoire essentiellement agricole avec environ 84 % de la surface totale du bassin de la Seugne. L'orientation technico-économique du bassin est tournée vers la viticulture, les grandes cultures et la polyculture/polyélevage. La viticulture est dominante au Nord-Est et la polyculture/polyélevage au Sud-Ouest.

- ✓ L'agriculture représente 4,9 % des emplois.

- ✓ Le maïs représente 18 % de la SAU (RPG 2014), majoritairement présent dans les vallées et terrasses alluviales. Les céréales à paille restent l'assolement majoritaire (31%), la vigne est présente à 21 % de la SAU totale.

- ✓ 40 à 50 % des surfaces de maïs sont irriguées.

- ✓ Moins de 20 % des exploitations irriguent (en nombre).

- ✓ Les exploitations irrigantes sont spécialisées en grandes cultures et en polyculture polyélevage ; spécialisation qui s'accentue avec les gros volumes. La SAU moyenne des exploitations irrigantes est de 98 hectares contre 44 hectares pour les non irrigants (en 17).

Points essentiels et enjeux

- ✓ Entre 8 et 10 % de la SAU est irriguée avec entre 5,7 et 6,8 millions de m3 d'eau prélevés, après 2010.
- ✓ Le maïs représente 75 % des surfaces irriguées.
- ✓ Le prélèvement pour l'irrigation représente 56% de l'ensemble des prélèvements en volume annuel et 72% sur les 6 mois de la campagne d'irrigation, pour l'ensemble du bassin de la Seugne.
- ✓ En moyenne les résultats économiques bruts sont plus favorables aux irrigants, en lien avec une SAU plus élevée, des rendements plus importants et une meilleure valorisation (permettant de compenser des charges plus importantes – matériel, eau, main d'œuvre). Rapporté à l'hectare, la tendance est inverse.
- ✓ Le changement climatique est effectif, le territoire doit s'adapter à cette évolution.

nca environnement

EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

SYRES 17

- Climat océanique avec une pluviométrie comprise entre 700 et 1000 mm/an.
- Nature des sols variés avec un potentiel agronomique diversifié.
- 21 % du bassin couvert (SAU) par des vignes : production à forte valeur ajoutée.
- Présence de vallées alluviales et de marais avec de bons réservoirs en eau (environ 18 % du territoire).
- Les rotations courtes ne représentent que 16 % de la SAU du territoire et les surfaces cultivées en monoculture de maïs 7 % de la SAU totale. La monoculture de maïs se localise en fond de vallons sur des sols propices à cette culture.

- Agriculture biologique : 1,7 % de la SAU du bassin.
- 7 % du bassin couvert par des prairies (SAU).
- Les cours des produits agricoles restent un facteur prépondérant dans le choix des assolements.
- Les charges augmentent et limitent pour certaines années la rentabilité des exploitations irrigantes.

Opportunités

Reprise des exploitations

Menaces

Changement climatique

Cultures sous contrat en priorité aux irrigants, ayant accès à des prélèvements d'eau sécurisés

Baisse importante du nombre d'exploitants pratiquant l'élevage. Le cheptel de vaches laitières a diminué de 73 % en 10 ans

Données manquantes

- ✓ Diagnostic de forages agricoles sur les nappes d'accompagnement
- ✓ Observatoire des assolements (cartographie des assolements irrigués)
- ✓ Donnée sur le coût de l'irrigation sur le territoire pour les différents types de sols

ACTIONS D'AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Enjeux

- ✓ Territoire essentiellement agricole avec environ 84 % de la surface totale du bassin de la Seugne
- ✓ Préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif

Des zones Natura 2000 sont présentes sur le territoire, avec une animation et des actions en faveur de la biodiversité, notamment des zones humides, impactant indirectement le soutien à l'étiage.

3 PAEC sur le territoire

Les actions développées jusqu'à présent sont principalement tournées vers l'amélioration qualitative de la ressource en eau

Pas d'étude sur le développement de nouvelles filières sur les territoires des PAEC

Très grande majorité des MAEC orientées vers la préservation de la qualité de la ressource en eau

Opportunités

- Un Plan de Gestion des Etiages est déjà présents sur l'ensemble du bassin de la Charente depuis 2004.
- SAGE en cours de validation
- PDPG 17 en cours de validation
- Programme Re-Sources

Menaces

- Changement climatique
- MAEC : actions sur des temps courts avec des risques de non financement d'une année sur l'autre

Données manquantes

- ✓ Inventaire exhaustif des haies

Phase 2 : Diagnostic et enjeux du territoire

► **Révéler les enjeux présents sur la zone d'étude et localiser les zones d'actions prioritaires vis-à-vis de la pression quantitative sur la ressource en eau.**

1) Rappel des analyses AFOM et synthèse des volumes (prélevés + autorisés) au regard du volume prélevable
2) Définir les enjeux environnementaux
3) Définir les enjeux socio-économiques
4) Evaluation des économies d'eau à réaliser par sous-unité

Evaluation des économies à réaliser - Méthodologie

(données en attente de la part de l'Agence de l'Eau)

- Volume prélevé de référence : volume Agence de l'Eau maximum prélevé entre 2000 et 2014
- Volume prélevable
- Volume substituable (réserves)
- Différentiel = Economies d'eau à réaliser

Zones à enjeux environnementaux - Méthodologie

➔ Exploitation, croisement avec d'autres données

- Fréquence des assecs
- Densité de prélèvements AEP / industries / Agriculture
- Dégradation des milieux aquatiques
  - Densité des ouvrages
  - Taux de rectitude
  - Peuplement et contexte piscicole
- Dégradation de la qualité des eaux
- Densité de zones sensibles (Natura 2000, Zone humide…)

➔ Détermination des zones à enjeux et priorisation

Zone hydrographique	Nombre de points	Eaux superficielles						
		Quantitatives globales	Quantitatives locales		STEP	Qualité des cours d'eau	Cours d'eau (frayères, obstacles)	Autres usages de l'eau
			Cara. Pompes	Intéractions Nappes/rivières				
Théols 1	2							
Théols 2	3							
Théols 3	8							
Théols 4	5							
Vignolle	9							
Liennet	9							

Zone hydrographique	Nombre de points	Eaux souterraines					Ecosystèmes	
		Quantitatives globales	Quantitatives locales		Qualité des eaux souterraines	Autres usages de l'eau : Dogger captif	Quantitative (surface)	Qualitative (sensibilité)
			Connectées au réseau sup.	Deconnectées du réseau sup.				
Théols 1	2							
Théols 2	3							
Théols 3	8							
Théols 4	5							
Vignolle	9							
Liennet	9							

Niveau de pression ou d'enjeu :	Très faible	Faible	Modéré	Fort

► Carte de synthèse des zones à enjeux

Carte 40 : Synthèse du niveau d'impact des prélèvements pour l'irrigation

- Découpage en sous-bassin :
  - Pédopaysage
  - Prélèvement

1 : La Soute
2 : La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente_2
3 : Le Tort
4 : La Rochette de sa source au confluent de la Seugne
5 : Ruisseau de Fanioux
6 : Le Médoc
7 : Le Trèfle de sa source au confluent de la Seugne
8 : Le Mortier
9 : La Cendronne
10 : La Laurençanne
11 : Le Nobla
12 : Le Villier
13 : La Seugne de sa source au confluent du Pharaon (inclus)
14 : Le Pontignac
15 : Le Tâtre
16 : Le Pharaon
17 : La Viveronne
18 : La Pimparade
19 : [Toponyme inconnu] R5061000
20 : Le Petit Trèfle
21 : La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente_1
22 : La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente_3

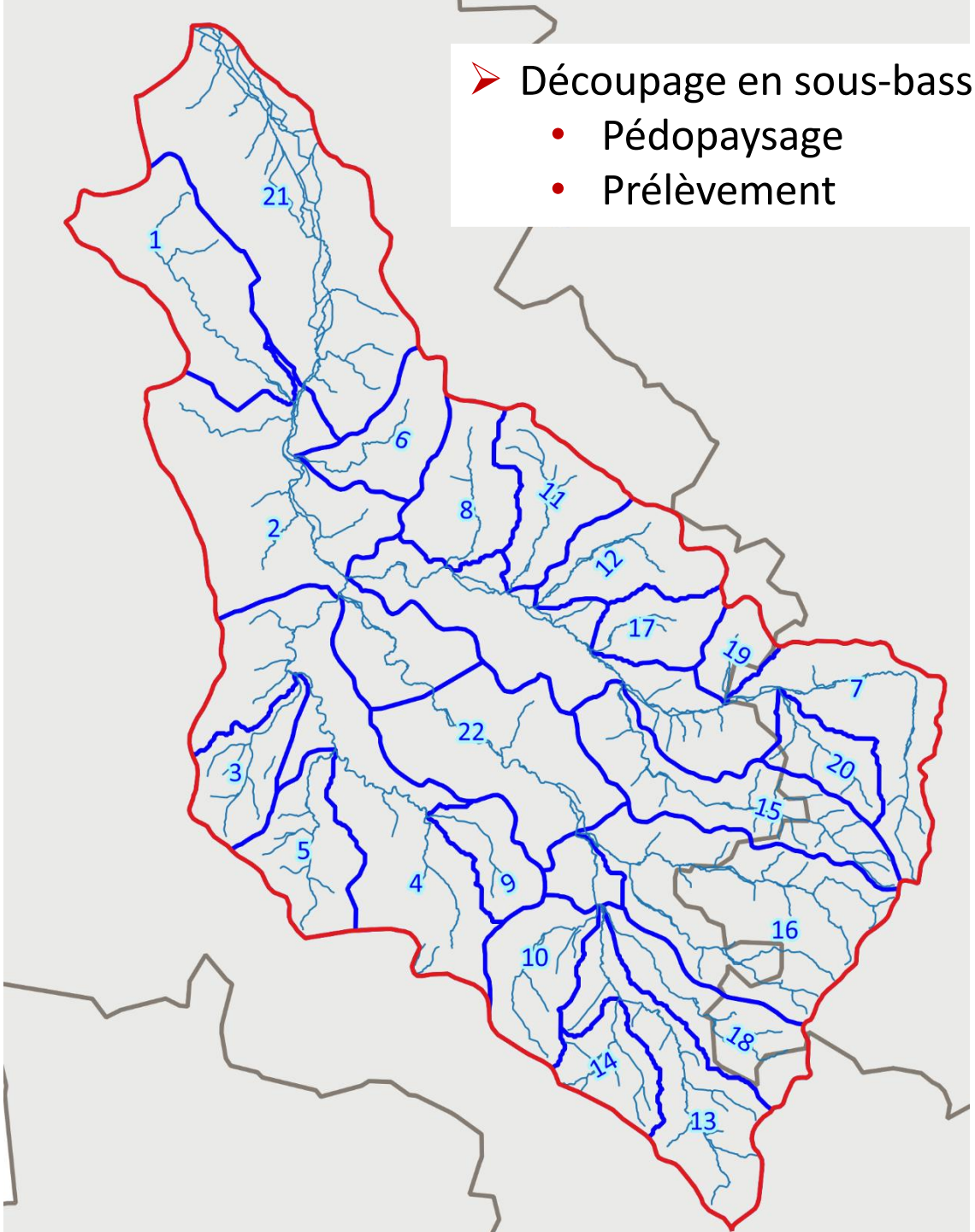

Enjeux socio-économiques

- Définition des objectifs pour chaque usage : importance des différentes filières, place de l'irrigation

- Définition des zones à enjeux où les usages AEP / irrigation peuvent être problématiques

nca environnement

EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

SYRES 17

EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE ATTENTION